



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025
GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.



Paris, 27 avril 2026

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'Assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, notamment pour vous rendre compte de l'activité et des résultats du Groupe AgroGeneration et d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice et les états financiers consolidés du Groupe.

Vos commissaires aux comptes, BDO Paris et FIDAG, vous fourniront dans leurs rapports toutes les informations relatives à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents connexes vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le conseil d'administration



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION	6
1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET PERSPECTIVES	6
1.1. Activité	6
1.2. Faits marquants	6
1.2.1. Guerre en Ukraine	6
1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine	8
1.2.3. Financement du fonds de roulement	12
1.2.4. Vente des silos du groupe	12
1.2.5. Cession de la filiale AF Podolivska LLC	13
1.2.6. Optimisation de la structure juridique du groupe	14
1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés	14
1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation	14
1.3.2. Présentation des principaux résultats	14
1.4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	14
1.5. Analyse objective et complète des performances, des résultats et de la situation financière de l'entreprise.	15
1.5.1. Résumé des états financiers consolidés	15
1.5.2. Revenus	18
1.5.3. Structure financière	19
1.6. Progrès et défis	19
1.7. Recherche et développement	20
1.8. Évolution prévisible et perspectives	20
1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2025	22
1.9.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir	22
1.9.2. Audit des états financiers	22
2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE	22

2.1.	Sociétés du groupe	22
2.2.	Acquisitions et cessions de participations	22
3.	COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS	23
3.1.	Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.	23
3.1.1.	Règles de présentation et méthodes d'évaluation	23
3.1.2.	Chiffre d'affaires et résultats	23
3.1.3.	Capitaux propres	23
3.1.4.	Délais de paiement.....	23
3.1.5.	Prêts de moins de 3 ans conclus par AgroGeneration S.A.	24
3.1.6.	Garanties, endossements et garanties accordés par AgroGeneration S.A. ou des titres mis en gage par AgroGeneration S.A.	24
3.1.7.	Cessions et acquisitions d'investissements	24
3.2.	Proposition d'affectation du résultat	25
3.3.	Dépenses non déductibles.....	25
3.4.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement	25
3.5.	Résumé financier quinquennal	25
4.	ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	25
5.	DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES	26
6.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A	26
6.1.	Structure de l'actionariat	26
6.2.	Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social	27
6.2.1.	Participation des salariés au capital	27
6.3.	Prix de l'action	27
6.4.	Branches	27
7.	INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX.....	27

7.1.	Protection de l'environnement.....	27
7.2.	Programmes sociaux.....	28
8.	INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES	28
	PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
1.	Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce.....	29
1.1.	Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice.....	29
1.2.	Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours.....	29
1.3.	Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise	29
2.	GOUVERNANCE	30
2.1.	Code de gouvernance d'entreprise	31
2.2.	Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé	31
2.3.	Évaluation de l'indépendance des administrateurs	32
2.4.	Comités du conseil d'administration.....	32
2.5.	Informations personnelles concernant le directeur général.....	33
2.6.	Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration.....	34
2.7.	Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	36
2.8.	Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale	36
	2.8.1. Rémunération des membres du conseil d'administration	36
	2.8.2. Rémunération de la direction générale	36
2.9.	Autorisation d'augmenter le capital social	37
	ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES	38
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39
	ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	40

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET PERSPECTIVES

1.1. Activité

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la société est la culture de céréales et d'oléagineux. Elle exploite environ 21 000 hectares de terres agricoles de haute qualité dans l'est de l'Ukraine.

Cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la Société est contrôlée par NOVAAGRO Ukraine LLC, une société ukrainienne qui fait partie du Groupe d'entreprises NOVAAGRO. Fondé en 2009, le groupe d'entreprises NOVAAGRO est l'un des principaux acteurs agricoles de la région de Kharkiv en Ukraine. Le groupe s'approvisionne en produits agricoles directement auprès des producteurs, les stocke et les transforme en aliments de haute qualité (farine, céréales et huile de tournesol), en aliments pour animaux, oiseaux et poissons, produit des engrais minéraux et des granulés de carburant, élève des poulets et livre des produits agricoles à des clients du monde entier.

Fin 2025, AgroGeneration employait environ 180 salariés. Le groupe avait une capacité de production de 80 000 tonnes par an en moyenne.

Autour de la location à long terme des terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration a commercialisé la production directement sur le marché ukrainien et l'a exportée auprès d'acheteurs de premier plan.

À la fin de 2025, le groupe opérait dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 2 fermes de production et un centre opérationnel à Kharkiv. Le siège social de la société est situé à Paris.

1.2. Faits marquants

1.2.1. Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, suivie d'actions militaires intenses dans plusieurs régions du pays, principalement dans l'est et le sud de l'Ukraine. À la date de publication du présent rapport, la guerre se poursuit, causant de nouveaux dommages à l'ensemble de l'économie ukrainienne et à ses

différentes industries, y compris l'agriculture. Selon la dernière évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après le début de l'invasion, les dommages totaux subis par le secteur agricole ukrainien atteignaient 12,1 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Les impacts les plus importants sont observés dans les secteurs des machines et équipements et des actifs de stockage, et sont géographiquement concentrés dans les régions de première ligne et proches de la ligne de front, notamment les régions de Louhansk, Donetsk, Kharkiv, Zaporijia, Kherson, Soumy et Dnipropetrovsk.

Les pertes totales sur la période ont atteint 78 milliards de dollars, reflétant la baisse de la production agricole, y compris les récoltes non moissonnées, l'augmentation des coûts de production agricole et la baisse des prix à la production due aux perturbations persistantes de la logistique des exportations. Ensemble, les dommages et les pertes ont limité l'accès aux produits et aux intrants agricoles, en particulier dans les régions les plus touchées. Ces effets ont entraîné une baisse des niveaux de production, une augmentation des coûts des intrants et une plus grande incertitude sur les marchés, soulignant la nécessité prioritaire de restaurer les actifs productifs essentiels et de remédier aux contraintes d'accès et de liquidité dans les régions prioritaires et les groupes de producteurs vulnérables.

Compte tenu des dommages et des pertes considérables subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie sont estimés à 55,3 milliards de dollars à la date du présent rapport.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à subir les effets de l'invasion russe en 2025. Bien que la société ait évité de nouveaux dommages matériels directs en 2023-2024, deux nouveaux incidents impliquant la destruction d'actifs de production se sont produits au cours du premier semestre 2025 à la suite d'attaques de drones russes. Notamment, l'attaque du 28 avril 2025 contre les installations administratives et de stockage de l'une des fermes du groupe a entraîné, entre autres conséquences, la destruction physique partielle des principaux registres comptables de toutes les fermes ukrainiennes du groupe qui étaient stockés à cet endroit. Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, et malgré tous les efforts raisonnables déployés pour reconstituer la documentation en temps utile, le groupe s'est trouvé objectivement dans l'impossibilité de publier ses états financiers consolidés pour le premier semestre 2025.

Outre les dommages directs causés à ses actifs au cours de la période considérée décrite ci-dessus, le groupe a continué à faire face à des difficultés persistantes et à une baisse de son efficacité opérationnelle dans tous ses processus commerciaux en raison de coupures de courant fréquentes et d'alertes aériennes – d'une durée moyenne de plus de 7 heures par jour – en particulier dans la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs opérationnels du groupe.

L'ampleur de l'impact de l'évolution des actions militaires sur les activités du groupe n'est pas connue, mais elle pourrait être grave, étant donné que la guerre se poursuit à la date du présent rapport.

1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine

Depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un nouveau ralentissement économique et géopolitique brutal à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022, dont les conséquences ne peuvent être évaluées avec précision pour le moment, car la guerre se poursuit en Ukraine jusqu'à la date de la présente publication.

En février 2022, les forces russes ont commencé à envahir militairement l'Ukraine, ce qui a entraîné une guerre à grande échelle dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné et continue d'entraîner des pertes humaines importantes, le déplacement de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. Au 31 décembre 2025, environ 6,8 à 6,9 millions de réfugiés ukrainiens étaient recensés dans le monde, la grande majorité (plus de 90 %) cherchant refuge en Europe. À la fin de l'année 2025, les principaux pays d'accueil étaient l'Allemagne, la Pologne, la Tchéquie, le Royaume-Uni et l'Espagne. À la date du présent rapport, plus de 4,6 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En outre, la pauvreté en Ukraine reste élevée à la fin de 2025, avec environ 36,9 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit près du double du niveau d'avant-guerre. Sous l'effet des pertes d'emploi inégales, de la baisse des pensions réelles et de la guerre en cours, ce taux est resté pratiquement inchangé depuis 2024, avec plus de 9 millions de personnes touchées.

Selon la mise à jour de l'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après l'invasion russe de février 2022, les dommages directs subis par l'Ukraine s'élevaient à près de 195 milliards de dollars au 31 décembre 2025.

Les dommages les plus importants dans tous les secteurs ont été enregistrés dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Zaporijia, Louhansk, Kherson et Kiev. Le montant total des dommages dans ces régions s'élève à plus de 127 milliards de dollars, soit jusqu'à 78 % du montant total des dommages. Les dommages restent fortement concentrés dans les secteurs des infrastructures critiques, tels que l'énergie, le logement et les transports. Au total, les pertes économiques, qui comprennent les perturbations des flux économiques et de la production, ainsi que les coûts supplémentaires tels que le déblaiement des débris, sont estimées à plus de 666 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2025, les besoins estimés en matière de redressement et de reconstruction pour la prochaine décennie s'élèvent à près de 588 milliards de dollars, soit environ 2,8 fois le PIB nominal de l'Ukraine prévu pour 2025. Ce chiffre englobe les besoins des secteurs public et privé. Le cas échéant, les besoins totaux excluent ceux déjà couverts par le budget de l'État ukrainien ou par le soutien de partenaires internationaux. Neuf secteurs ont fait état de plus de 20 milliards de dollars de besoins déjà satisfaits, ce qui inclut les contributions de sources publiques et privées.

Alors que l'invasion approche de la fin de sa quatrième année, l'économie ukrainienne et la production par habitant restent inférieures à leurs niveaux de 2021. Le PIB réel s'est contracté de 28,8 % en 2022. Bien que l'économie ait connu une reprise partielle en 2023, la dynamique s'est depuis affaiblie et la croissance a ralenti. Ce ralentissement reflète les contraintes pesant sur l'offre, en particulier la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences, ainsi que la destruction des infrastructures et les attaques répétées contre le système énergétique, qui ont limité la production industrielle et réduit la productivité dans tous les secteurs. En 2025, le PIB réel est resté inférieur de 21 % à son niveau de 2021, tandis que le PIB par habitant était inférieur de 10,5 %. Les premières estimations du ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture de l'Ukraine indiquent que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ukraine a augmenté de 2,2 % en 2025, contre 2,9 % en 2024. La croissance, tirée par les récoltes agricoles, les dépenses budgétaires et la demande des consommateurs, a été fortement freinée par les pénuries d'énergie, les perturbations logistiques et les dommages liés à la guerre.

Dans le même temps, la structure de l'économie a évolué. L'Ukraine a perdu certains de ses avantages comparatifs traditionnels dans certains sous-secteurs industriels. Cependant, l'augmentation des dépenses publiques a soutenu la demande globale et favorisé la croissance

de la consommation. Elle a également encouragé l'innovation dans certaines industries de haute technologie, dont beaucoup sont liées à la production de défense. La reconstruction en cours a fait des dépenses d'investissement un moteur de croissance de plus en plus important. Néanmoins, l'économie continue de faire face à des contraintes structurelles de longue date, notamment un faible dynamisme des entreprises, une présence importante de l'État et une concurrence limitée. Ces défis sont désormais aggravés par de vives tensions sur le marché du travail : le chômage reste élevé, alors même que les entreprises signalent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est leur principale contrainte de production, ce qui met en évidence de profondes inadéquations structurelles.

Depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à des pressions budgétaires et extérieures interdépendantes, principalement dues à des dépenses de défense exceptionnellement élevées. Les déficits budgétaires annuels ont atteint environ 25 % du PIB, soit le niveau le plus élevé au monde. La hausse des dépenses publiques a également accru la demande d'importations, creusant le déficit courant et exerçant une pression sur les réserves de change. Bien que les autorités et les partenaires internationaux aient mobilisé des financements concessionnels et des subventions substantiels pour répondre aux besoins budgétaires et extérieurs, les engagements ne couvrent généralement qu'un à deux ans. Cela nécessite de fréquentes négociations de nouveaux programmes de soutien et crée une incertitude récurrente quant au financement à moyen terme. Parallèlement, la dette publique est passée de moins de 50 % du PIB en 2021 à près de 100 % en 2025.

Les besoins importants en matière de dépenses, l'incertitude persistante et les chocs répétés ont contribué à une forte volatilité de l'inflation. Celle-ci a atteint plus de 26 % à la fin de 2022, avant de retomber à 3,2 % en mars 2024, puis de remonter à 15,9 % en mai 2025, pour finalement redescendre à 7,4 % en janvier 2026. Ces fluctuations reflètent les perturbations de l'offre et les chocs externes – tels que les attaques contre les infrastructures énergétiques nécessitant des ajustements tarifaires – ainsi que les tensions dans la politique macroéconomique. Le mandat de la Banque nationale d'Ukraine (BNU) visant à garantir la stabilité des prix exige le maintien de conditions monétaires relativement strictes. Cependant, la hausse des taux d'intérêt augmente également les coûts d'emprunt intérieurs pour le gouvernement dans un contexte de déficits budgétaires importants. Pour gérer ce compromis, la BNU s'est appuyée sur une double stratégie : intervenir sur le marché des changes pour limiter la dépréciation et contenir l'inflation importée, permettant ainsi aux taux d'intérêt de

rester plus bas que ce qui serait autrement nécessaire. La viabilité de cette approche dépend de l'adéquation des réserves de sécurité, car les pressions sur les réserves ou l'incertitude quant à leur reconstitution pourraient réactiver les risques inflationnistes.

Les perspectives de croissance à court terme restent limitées. Si les hostilités persistent tout au long de 2026, la croissance devrait se maintenir autour de 2 %. Si un cessez-le-feu est conclu d'ici la fin de 2026, la croissance pourrait s'accélérer modestement pour atteindre 4 % en 2027 et 4,5 % en 2028. Les pressions budgétaires devraient rester élevées en raison du maintien des dépenses de défense, même dans le cas d'un cessez-le-feu. Le FMI estime les besoins de financement extérieur à 136,5 milliards de dollars pour la période 2026-2029, en supposant une consolidation des dépenses à partir de 2027, tandis que les dépenses publiques d'investissement resteront élevées. Le financement devrait reposer principalement sur de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels, avec une contribution progressivement croissante des sources nationales. De 2022 à 2025, l'Ukraine a reçu environ 168 milliards de dollars de financement international provenant d'une large coalition de donateurs, menée par l'UE, les États-Unis, le FMI, la Banque mondiale et des partenaires bilatéraux clés. Dans le scénario de référence, la viabilité de la dette dépend d'une éventuelle restructuration visant à réduire l'encours de la dette et les besoins de financement bruts à moyen terme. Si les projections à court terme restent prudentes, le potentiel de croissance à moyen et long terme de l'Ukraine pourrait être nettement plus élevé s'il était soutenu par des cadres politiques solides, des réformes structurelles globales, la poursuite de la mise en œuvre des réformes du plan pour l'Ukraine et une intégration plus profonde dans le marché unique de l'UE.

Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est toutefois soumise à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et la performance du groupe au cours de la période considérée ont été pris en compte dans la préparation des états financiers consolidés annuels. Toutes les filiales agricoles du groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit

militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du groupe en 2025 dans la région de Kharkiv représentent environ 28 000 ha.

La direction surveille l'évolution de l'environnement actuel et prend des mesures, le cas échéant, pour minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. D'autres évolutions négatives des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international pourraient affecter la situation financière et les performances du groupe d'une manière qui n'est pas déterminable à l'heure actuelle.

1.2.3. Financement du fonds de roulement

Fin mars 2025, le groupe a entamé une collaboration avec la banque publique ukrainienne Ukreximbank, qui lui a accordé une ligne de crédit renouvelable d'environ 7,8 M€ jusqu'en mars 2028, sous réserve d'un examen annuel, pouvant être débloquée en plusieurs versements entre trois sociétés de production du groupe. Cette ligne de crédit a été garantie par une garantie d'État ukrainienne sur la base d'un portefeuille, avec un taux de garantie d'État individuel de 80 % de la ligne de crédit. Ce financement a été soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

1.2.4. Vente des silos du groupe

La direction du groupe a décidé, avec l'accord ultérieur du Conseil d'administration en janvier 2025, de céder deux des silos à grains du groupe, d'une capacité de stockage combinée pouvant atteindre 70 000 tonnes. Cette décision a été motivée par plusieurs considérations stratégiques et avantages attendus, notamment :

- Les contraintes pesant sur le fonds de roulement du groupe avant la campagne de semis de printemps, aggravées par un accès limité au financement bancaire externe en raison de la proximité des actifs opérationnels du groupe avec la ligne de front.
- La détérioration de l'état des silos et l'insuffisance des ressources pour assurer leur bon fonctionnement, les contraintes financières du groupe l'empêchant de réaliser les investissements nécessaires à la rénovation des infrastructures.
- La nature non essentielle des silos dans le modèle opérationnel du groupe, compte tenu de leur emplacement sous-optimal. Par conséquent, le groupe s'est principalement appuyé sur des installations de stockage tierces pendant la saison, tout en conservant une capacité de stockage excédentaire et largement sous-utilisée pendant les périodes de baisse

des volumes de production, comme en 2024, lorsque la sécheresse en Ukraine a entraîné une baisse significative des récoltes.

La vente des deux silos a été finalisée en avril 2025 et a permis de renforcer la trésorerie du groupe pour la campagne de semis du printemps 2025, ainsi que de réduire les coûts d'exploitation fixes. Un expert indépendant a été mandaté pour évaluer la juste valeur marchande des actifs, et un appel d'offres concurrentiel a été organisé afin d'obtenir les conditions de vente les plus avantageuses.

En l'absence d'autres acheteurs, le groupe a conclu des contrats de vente-achat directs entre la filiale ukrainienne de la société, AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC), et Novaagro Ukraine LLC pour les deux silos, au prix initialement fixé lors de l'appel d'offres public et conforme à l'évaluation réalisée par l'expert indépendant.

1.2.5. Cession de la filiale AF Podolivska LLC

En octobre 2025, la société a signé un accord avec un producteur agricole ukrainien local pour la vente des droits sociaux d'une exploitation agricole Podolivska située dans le district d'Izium, dans la région de Kharkiv, d'une superficie totale de 6 600 hectares. Cette transaction représentait plus de 20 % de la superficie totale des terres cultivées par le groupe et était basée sur un prix de vente d'au moins 1,45 M€, soit au moins 220 euros par hectare. Le prix comprenait les droits de location des terres, ainsi qu'une partie des machines et des stocks. Une partie des équipements de la ferme vendue a été redistribuée au sein du groupe afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Après l'achèvement des procédures de diligence raisonnable et la finalisation de la transaction fin 2025, AgroGeneration a poursuivi ses activités sur environ 21 000 hectares de terres dans la région de Kharkiv en Ukraine.

La décision de la direction de procéder à la vente de la ferme a été motivée par plusieurs facteurs objectifs clés. Les terres de la ferme sont situées à proximité immédiate de la ligne de front et ont déjà fait l'objet d'attaques russes directes, entraînant des pertes matérielles tant au début de la guerre en Ukraine qu'au début de l'année 2025. Le rapprochement continu de la ligne de front vers cette zone a considérablement accru les risques liés au maintien d'une exploitation normale de la ferme. En outre, cette ferme est située dans la partie la plus méridionale de la région de Kharkiv, où les conditions climatiques sont moins favorables à la culture, ce qui a historiquement entraîné des performances de production plus faibles par rapport aux autres entités du groupe.

1.2.6. Optimisation de la structure juridique du groupe

Au cours de la période considérée, AgroGeneration a achevé l'optimisation de sa structure juridique. Fin juin 2025, Tornado Agroholding a été cédée à un tiers, après la vente d'un des silos en avril 2025. Comme indiqué précédemment, en octobre 2025, le groupe a également vendu les droits sociaux de la société AF Podolivska LLC. En conséquence, au 31 décembre 2025, le groupe se compose d'une société mère enregistrée en France et de trois entités juridiques en Ukraine, dont deux sociétés de production. Le détail du Groupe est présenté en Annexe 1.

1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés

1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont actuellement adoptées dans l'Union européenne.

1.3.2. Présentation des principaux résultats

Les éléments clés des états financiers consolidés sont les suivants :

- production d'environ 63 000 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2025 ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à € 8,2 millions ;
- un résultat net de 3,7 millions d'euros, provenant d'un résultat d'exploitation de 5,7 millions d'euros, compensé par une perte financière de (4,2) millions d'euros, partiellement atténuée par un gain de 2,2 millions d'euros provenant de la vente de la ferme Podolivska, l'une des filiales ukrainiennes ;
- des capitaux propres de 15,4 millions d'euros ;
- une dette nette, compte tenu d'une trésorerie disponible de 0,5 million d'euros, de € 12,6 millions (y compris IFRS 16).

1.4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté sont décrits et expliqués en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés du groupe. Une liste récapitulative de ces éléments est présentée ci-dessous :

- le risque de guerre qui affecte l'état et la propriété des actifs fixes et des terrains loués, les bureaux et les installations de production, les installations de stockage et les stocks

de marchandises produites et les inventaires, les employés (leur perte entraînant une perturbation des processus commerciaux), la capacité des routes logistiques en Ukraine, la capacité de mener des activités d'exportation, les données (leur perte à la suite de cyberattaques), la disponibilité des services bancaires et la capacité d'attirer de nouveaux prêts ;

- des risques politiques et économiques très élevés ;
- fiabilité sur les données financières du groupe collectées dans des exploitations situées en zone de guerre et sans audit ;
- les risques climatiques et phytopathogènes qui peuvent affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- le risque lié à la fluctuation du prix des matières premières agricoles, qui a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires ;
- les risques juridiques et fiscaux liés au système ukrainien qui est encore en cours de développement ;
- le risque de change avec un impact potentiel significatif sur les résultats financiers en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro ;
- le risque de liquidité associé aux récents troubles en Ukraine, qui ont entraîné des tensions importantes et affaibli les sources d'investissement étranger ainsi que la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt attractifs ;
- le risque de contrepartie lié à l'absence d'une police collective à garantie préalable sécurisée ;
- le risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes, lié à l'évolution de l'environnement politique.

1.5. Analyse objective et complète des performances, des résultats et de la situation financière de l'entreprise.

1.5.1. Résumé des états financiers consolidés

Les informations financières présentées dans cette section ont été établies conformément aux notes annexes aux états financiers consolidés du groupe et n'ont pas été certifiées par les commissaires aux comptes en raison de la guerre en Ukraine. En conséquence, les commissaires aux comptes ont émis un rapport indiquant leur incapacité à certifier les comptes. Ces informations sont fournies par la direction sur la base de toutes les informations disponibles et recueillies au sein du groupe.

Depuis le début de la guerre, le groupe a systématiquement communiqué toutes les mesures prises pour maintenir ses activités normales. Cependant, dans les conditions actuelles, marquées par des attaques quotidiennes des forces russes, il est impossible d'atténuer pleinement le risque de nouveaux dommages aux actifs. Le moment et le lieu de ces attaques restent imprévisibles, et seules des mesures limitées peuvent protéger efficacement à la fois les actifs et, surtout, la sécurité des employés en Ukraine — en particulier à Kharkiv, située à seulement 40 km de la frontière russe.

Dans ce contexte, la direction du groupe continue de mettre en œuvre toutes les procédures disponibles pour assurer la continuité des activités au quotidien. Le groupe poursuit ses activités conformément aux pratiques en vigueur avant la guerre (y compris les procédures comptables), tout en reconnaissant qu'il n'est pas possible de garantir que la société ne subira pas de pertes importantes à l'avenir.

Indicateurs financiers

(en milliers d'euros)	2024	2025
Recettes	22,654	8,219
Actifs biologiques et produits finis (variation de la juste valeur)	(147)	5,605
Coût des ventes	(16,904)	(8,223)
Marge brute	5,603	5,601
Frais de vente, généraux et administratifs	(1,799)	(729)
Autres produits et charges	(3,149)	803
Bénéfice d'exploitation	655	5,675
Gain/perte provenant de la cession d'une filiale	-	2,193
Produits (charges) financiers nets	(2,188)	(4,181)
Impôts	-	-
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	(1,533)	3,687
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Bénéfice net (perte)	(1,533)	3,687

(en milliers d'euros)	2024	2025
EBITDA ⁽¹⁾	5,672	5,576
Fonds propres	11,082	15,380
Dettes nettes ⁽²⁾	9,186	12,592
Dettes nettes hors IFRS16	580	5,506

(1) EBITDA = résultat avant intérêts, impôts, amortissements, provisions, plus ou moins-values nettes sur cessions d'immobilisations et dépréciation d'actifs non courants. Les pertes, ajustements et dépenses (nettes) liés à la guerre ont été considérés comme des dépenses uniques et n'ont pas été inclus dans le calcul de l'EBITDA.

(2) Total des emprunts moins la trésorerie disponible et les actifs financiers à court terme

Production et recettes

En 2025, AgroGeneration a produit environ 63 000 tonnes de céréales et d'oléagineux, contre environ 62 000 tonnes en 2024, sur une superficie cultivée d'environ 28 000 hectares (contre 28 500 hectares en 2024). Bien que la production totale ait légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, elle n'a pas atteint les objectifs budgétaires en raison de la sécheresse et d'un manque d'humidité à la fin de l'été et au début de l'automne 2025, qui ont principalement affecté les cultures tardives (voir le communiqué de presse du 23 décembre 2025 pour plus de détails).

La production nette totale de blé s'est élevée à environ 28 000 tonnes, avec un rendement net en hausse de +20 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 3,0 tonnes par hectare (contre 2,5 tonnes par hectare en 2024). La qualité du blé s'est également nettement améliorée, environ 40 % de la récolte ayant été classée comme blé meunier (contre 100 % de blé fourrager en 2024).

Le Groupe a récolté environ 23 000 tonnes de tournesol, avec un rendement net moyen de 1,8 tonne par hectare (contre 1,9 tonne par hectare en 2024). Des conditions météorologiques défavorables ont entraîné un remplissage insuffisant des graines et une proportion plus élevée de graines vides, ce qui s'est traduit par des rendements inférieurs aux prévisions, en particulier dans les exploitations agricoles du Groupe situées dans les régions du sud.

La production nette totale des autres cultures (maïs, soja, pois et autres) s'est élevée à environ 12 000 tonnes.

AgroGeneration enregistre un chiffre d'affaires 2025 d'environ 8,2 M€, en baisse significative de -14,4 M€ par rapport au chiffre d'affaires 2024 de 22,6 M€. Cette baisse est principalement due à l'absence de ventes de stocks de l'année précédente (la quasi-totalité de la récolte de 2024 ayant été vendue au cours de cette même année) et à la vente partielle – environ 53 % – de la récolte de 2025 :

- 7,9 M€ liés à la vente d'environ 32 000 tonnes produites en 2025 ;
- 0,3 M€ correspond à d'autres produits et services, ainsi qu'à un volume non significatif de ventes de stocks de l'année précédente.

Aucune vente à l'exportation n'a été réalisée en 2025 (contre une part de 32 % dans le chiffre d'affaires de la Société (en tonnage) déclarée en 2024).

1.5.2. Revenus

La marge brute s'élève à 5,6 M€, un niveau comparable à celui de 2024. La baisse substantielle des volumes de vente au cours de la période considérée a été compensée par des marges plus élevées générées par la récolte de 2025, comptabilisées au moment de la récolte. Cette amélioration s'explique par la hausse des prix des cultures par rapport à l'année précédente, par une réorientation de la composition des cultures vers le tournesol, qui offre des marges plus élevées, et par la baisse des coûts d'exploitation, car l'exploitation cédée en fin d'année était cultivée selon des techniques à faibles intrants.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont encore baissé d'environ 60 %, soit -1,1 M€, passant de 1,8 M€ en 2024 à 0,7 M€ en 2025. Cette baisse s'explique principalement par une forte diminution des frais de vente, aucune vente à l'exportation n'ayant été réalisée au cours de la période considérée, ainsi que par une légère baisse des frais administratifs suite à la mise en œuvre, tout au long de l'année, de mesures supplémentaires d'optimisation des effectifs tant en Ukraine qu'en France.

Les autres produits d'exploitation nets s'élèvent à 0,8 M€ en 2025, contre des charges de (3,1) M€ en 2024, qui comprenaient une dépréciation de 2,5 M€ sur des créances irrécouvrables. En 2025, ce chiffre inclut notamment le résultat net positif de 1,3 M€ lié à la vente d'installations de stockage, intervenue début 2025, et environ (0,1) M€ de charges liées à la guerre, reflétant principalement les pertes matérielles causées par des attaques militaires contre l'une des fermes du Groupe début. Ces dommages ont également empêché le Groupe de publier ses états financiers intermédiaires 2025.

En raison de ces facteurs, et hors charges liées à la guerre et gains provenant de la cession d'immobilisations, l'EBITDA de la Société s'élève à 5,6 M€, contre 5,7 M€ en 2024.

En conséquence, le Groupe enregistre un résultat opérationnel d'environ 5,7 M€, contre 0,7 M€ en 2024, soit une amélioration de 5,0 M€.

Fin 2025, le Groupe a cédé les droits de propriété de l'exploitation agricole Podolivska, qui détient des terres agricoles dans le district d'Izium, en région de Kharkiv, d'une superficie totale de 6 600 hectares. Le résultat financier net de cette opération s'est élevé à 2,2 M€, qui ont été ajoutés au résultat net du Groupe.

Les charges financières nettes ont augmenté pour s'établir à (4,2) M€, contre (2,2) M€ en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des coûts d'emprunt suite à l'augmentation significative de la dette du Groupe, due notamment à un nouveau financement externe obtenu auprès de la banque publique ukrainienne Ukreximbank en mars 2025 (pour plus d'informations, voir le communiqué de presse du 30 juin 2025).

Au total, les facteurs susmentionnés ont permis au Groupe de devenir rentable, avec un résultat net d'exploitation de 3,7 M€, contre une perte nette de 1,5 M€ en 2024.

1.5.3. Structure financière

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres du Groupe sont passés de 11,1 M€ à 15,4 M€. Cette augmentation est principalement due au bénéfice net de 3,7 M€ réalisé par le Groupe en 2025 et par des écarts de conversion positifs.

A la fin de l'année, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 0,5 M€ contre 0,01 M€ à la fin de l'année 2024.

Le Groupe a augmenté le montant de son endettement net : de 9,2 M€ à la fin de 2024 à 12,6 M€ à la fin de 2025. Cette augmentation est principalement attribuée au financement bancaire externe obtenu, comme mentionné précédemment, auprès de la banque d'État ukrainienne Ukreximbank. Hors IFRS 16, l'endettement net s'établit à 5,5 M€ à la fin de l'année 2024, contre 0,6 M€ en 2024.

1.6. Progrès et défis

En 2025, AgroGeneration a continué d'exercer ses activités dans un contexte fortement marqué par la guerre en cours en Ukraine, lancée par la Russie en février 2022. Au cours du premier semestre 2025, deux incidents ont eu lieu au cours desquels des actifs de production du Groupe ont été endommagés à la suite d'attaques de drones. En particulier, une frappe sur les installations administratives et de stockage de l'une des exploitations agricoles du Groupe a entraîné, entre autres conséquences, la perte partielle des registres comptables primaires de l'ensemble des entités ukrainiennes du Groupe. Cela a conduit à l'impossibilité de publier des états financiers consolidés intermédiaires et a incité la direction à procéder à la cession de l'exploitation agricole touchée plus tard dans l'année.

Sur le plan opérationnel, le Groupe a enregistré des résultats de production modérés tout en continuant à mettre l'accent sur la maîtrise des coûts. Les conditions météorologiques ont

surtout eu un impact négatif sur les cultures tardives ; toutefois, cet effet a été compensé par des prix favorables, qui ont contribué à atténuer la baisse des volumes de production.

Sur le plan financier, le Groupe a enregistré une baisse significative de son chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, principalement due à l'absence de stocks reportés de l'année précédente et à la commercialisation seulement partielle de la récolte 2025, conformément à une stratégie visant à reporter les ventes dans l'attente de conditions de marché plus favorables. Le financement externe obtenu début 2025 auprès de la banque publique ukrainienne Ukreximbank, avec le soutien de l'actionnaire majoritaire, a permis au Groupe de répondre à ses besoins en fonds de roulement tout au long de la période, bien qu'il ait également contribué à une augmentation des charges financières.

Dans l'ensemble, ces facteurs, bien qu'ils traduisent une contraction continue du périmètre d'activité, ont permis une nette amélioration du résultat net, qui est redevenu positif à 3,7 M€, contre une perte nette de (1,5) M€ en 2024.

1.7. Recherche et développement

En 2025, le Groupe n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement.

1.8. Évolution prévisible et perspectives

Les perspectives pour 2026 restent très incertaines, car à la date de publication du présent rapport, l'invasion militaire russe de l'Ukraine entre dans sa cinquième année consécutive, aucun signe ne laissant présager une issue à court terme.

Les risques liés au conflit restent les principaux facteurs pesant sur les perspectives commerciales du Groupe. Il s'agit notamment des dommages potentiels causés aux immobilisations et aux terrains loués, aux bureaux, aux installations de production et de stockage, ainsi qu'aux stocks et aux produits finis ; des risques pour le personnel, y compris les pertes potentielles susceptibles de perturber les opérations ; des contraintes pesant sur les voies logistiques en Ukraine ; de la perte éventuelle de données due à des cyberattaques ou à des attaques militaires ; de la disponibilité limitée des services bancaires ; et de l'accès restreint à de nouveaux financements. Ces risques sont particulièrement importants dans les régions situées en première ligne, où se trouvent toutes les installations de production d'AgroGeneration.

Malgré les défis à relever, le Groupe reste déterminé à maintenir ses activités. À la date du présent rapport, AgroGeneration a pris les mesures suivantes liées à la nouvelle campagne de production agricole 2026 :

- À la mi-novembre 2025, le Groupe avait achevé sa campagne de semis d'hiver pour la campagne agricole 2026. Environ 9 100 hectares ont étéensemencés en cultures d'hiver. Le blé d'hiver est resté la culture principale, couvrant environ 8 700 hectares, ce qui correspond globalement à l'année précédente. En outre, le Groupe a procédé à des semis d'essai sur des superficies limitées de colza d'hiver (environ 90 hectares) et d'orge d'hiver (environ 310 hectares). À ce jour, les cultures d'hiver de la Société sont en bon à excellent état.
- Fin mars 2026, le Groupe a lancé sa campagne de semis de printemps avec la plantation de pois. À la date du présent rapport, toutes les exploitations agricoles sont pleinement engagées dans les semis de printemps, dont l'achèvement est prévu pour la mi-mai. Au total, plus de 11 700 hectares devraient être semés au cours de cette campagne de printemps. Environ 7 000 hectares seront réservés au tournesol, la deuxième culture la plus importante de la Société après le blé dans sa composition des cultures. La superficie restante sera consacrée à la culture de pois, de maïs, de soja, de lin et de pois chiches. Au total, les sociétés du Groupe prévoient de cultiver environ 21 000 hectares au cours de la saison agricole 2026.
- En mars 2026, le Groupe a renouvelé une ligne de crédit d'environ 7,0 M€ accordée par Ukreximbank pour financer son fonds de roulement. Cette ligne de crédit est mise à disposition en plusieurs tranches pour deux des sociétés de production du Groupe.

La poursuite de l'escalade du conflit en Ukraine rend difficile toute évaluation de l'impact que cette situation pourrait avoir sur les résultats du Groupe cette année. Bien que des mesures aient été prises pour garantir la résilience opérationnelle, le contexte actuel ne permet pas d'établir des projections fiables ni de formuler des perspectives précises pour la période à venir.

1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2025

1.9.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir

Fin mars 2026, le groupe a renouvelé une ligne de crédit d'environ 7,0 M€ accordée par Ukreximbank à des fins de fonds de roulement. La ligne de crédit est disponible en plusieurs tranches pour deux des sociétés de production du groupe. Comme indiqué précédemment, la ligne de crédit est garantie par un portefeuille de garanties de l'État ukrainien, avec un taux de couverture individuel de 80 % du montant de la ligne de crédit. Le financement est en outre soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

1.9.2. Audit des états financiers

Étant donné que l'invasion militaire russe de l'Ukraine se poursuit, les commissaires aux comptes ukrainiens du groupe n'ont toujours pas été en mesure de visiter toutes les filiales agricoles du groupe situées dans la région de Kharkiv et d'y exercer leur diligence raisonnable.

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE

2.1. Sociétés du groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2025, ainsi que les participations directes ou indirectes détenues par AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont présentées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2. Acquisitions et cessions de participations

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a procédé à aucune cession ou acquisition à l'exception de celle présentée aux Sections 1.2.4, 1.2.5 et 1.2.6.

3. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

3.1. Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1. Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est intervenu par rapport aux années précédentes.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC 2015-05, les résultats de change peuvent être comptabilisés en tant que résultat d'exploitation ou résultat financier. Par conséquent, les gains ou pertes de change sur les clients ou fournisseurs sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation.

3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 0 million d'euros en 2025, soit une baisse par rapport aux 2,8 millions d'euros de 2024, en raison du fait que tous les nouveaux contrats de vente de récoltes ont été conclus directement entre les exploitations agricoles ukrainiennes et les clients, et non par l'intermédiaire d'AgroGeneration S.A.

Le résultat d'exploitation est une perte de (0,14) million d'euros, contre un bénéfice de 0,04 million d'euros en 2024.

Le résultat financier net affiche une perte de (1,4) million d'euros, contre un bénéfice de 142,7 millions d'euros en 2024. La perte nette de (1,5) million d'euros est principalement due à la remise de dette de la filiale ukrainienne AC Agronova Ukraine LLC envers AgroGeneration SA, d'un montant d'environ 2,2 millions d'euros.

3.1.3. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 20,3 millions d'euros contre 21,8 millions d'euros en 2024, soit une réduction de 1,5 millions d'euros.

3.1.4. Délais de paiement

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est une perte nette de € (1,510) millions, que nous proposons d'affecter au compte des bénéfices non distribués.

3.3. Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts (amortissements dérogatoires ou non déductibles).

3.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a pas distribué de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40 % pour les trois exercices précédents.

3.5. Résumé financier quinquennal

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**annexe 2**) un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Au cours de l'exercice 2025, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué d'actions gratuites, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions, de BSPCE ou d'autres titres aux mandataires sociaux.

5. DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'y a pas eu d'opérations, y compris de seuil à la hausse, qui ont été déclarées à l'AMF au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,05.

6.1. Structure de l'actionariat

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons de l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que de l'identité des autres actionnaires :

Les actionnaires	Au 31/12/2025	
	Nombre d'actions	%VR et capital
NOVAAGRO Ukraine LLC	126 084 106	56.90%
Libyan Foreign Bank	21 912 000	9.89%
Flotteur	95 502 281	33.21%
Total	221 586 387	100.00%

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont (i) NOVAAGRO Ukraine LLC, détenue à 100 % par Sergii Polumysnyi, et (ii) Libyan Foreign Bank. Fondée en 1972, la Libyan Foreign Bank est l'une des plus grandes organisations de services bancaires et financiers du Moyen-Orient et d'Afrique. La banque centrale de Libye est l'unique propriétaire de la Libyan Foreign Bank.

Le 30 octobre 2024, la société NOVAAGRO Ukraine LLC a franchi les seuils de 50 % du capital et des droits de vote d'AgroGeneration S.A. À la suite de ce franchissement de seuil, conformément aux dispositions des articles 234-2 et 235-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'actionnaire majoritaire NOVAAGRO Ukraine LLC a lancé en octobre 2025 une offre publique d'achat simplifiée sur les actions d'AgroGeneration S.A. Pendant la période d'offre, NOVAAGRO Ukraine LLC n'a acquis aucune action de la société par l'intermédiaire du membre désigné du marché. À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, et donc à la fin de la période considérée, NOVAAGRO Ukraine LLC détenait 126 084

106 actions AgroGeneration S.A. représentant le même nombre de droits de vote, soit 56,90 % du capital et des droits de vote de la société.

6.2. Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social

6.2.1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'actions détenues par les salariés.

6.3. Prix de l'action

A la fin de l'exercice, le cours de l'action d'AgroGeneration S.A. était de € 0,043.

6.4. Branches

À la date du présent document, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale. La Société exerce ses activités à l'étranger exclusivement par l'intermédiaire de filiales (et non par le biais de succursales ou d'établissements permanents).

7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

7.1. Protection de l'environnement

Les terres agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de manière respectueuse et raisonnée. A ce titre, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau de la gestion de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion de l'environnement, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et d'autres réglementations et se conforme strictement à toutes les réglementations gouvernementales relatives à la protection de l'environnement.

Parallèlement, en appliquant sa philosophie de promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'engage à préserver l'environnement avec des équipements de pointe, une technologie innovante et des méthodes agricoles d'avant-garde. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments du sol, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre de pratiques de travail réduit du sol. Tous les équipements sont équipés de détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation

d'énergie, de suivre les mouvements des véhicules et d'obtenir une plantation de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2. Programmes sociaux

Conformément à son engagement en matière de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient des structures défavorisées telles que des orphelinats, des hôpitaux, des écoles et des populations retraitées. Grâce à ses activités diversifiées, l'entreprise se distingue par l'amélioration des conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans la région de Kharkhiv. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés dans les zones rurales, où le chômage est un problème particulièrement difficile. Par ailleurs, la société porte une attention particulière aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Elle supervise ainsi plusieurs écoles dans les zones où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures telles que des écoles et des équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et apporte d'autres types d'aide en fonction des besoins. La société investit également dans la grande tradition des camps d'été pour les jeunes et envoie des cadeaux aux enfants à la fin de l'année.

Depuis la déclaration de guerre de la Russie, il est précisé que l'entreprise fait ses meilleurs efforts pour maintenir ses programmes sociaux décrits ci-dessus.

8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice 2025.

*

* *

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Cette section présente :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce français qui ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dûment autorisées par votre conseil d'administration tout au long de cet exercice (**1.1**),
- Les autres conventions réglementées conclues au cours des derniers exercices et qui ont été poursuivies (**1.2**),
- Les accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou dirigeants de l'entreprise (**1.3**).

Les conventions réglementées mentionnées aux points 1.1, 1.2 et 1.3 sont analysées plus en détail dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1. **Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice**

Aucun accord n'a été conclu au cours de l'exercice.

1.2. **Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours**

Aucun accord approuvé au cours des exercices financiers précédents n'a été poursuivi au cours de l'exercice financier actuel.

1.3. **Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise**

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice 2025 :

- **Accords de vente-achat entre la filiale ukrainienne AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC) et Novaagro Ukraine LLC pour deux silos** : Le 28 avril 2025, la filiale ukrainienne AC Agronova Ukraine LLC, agissant en tant que vendeur, a conclu des accords de vente-achat avec Novaagro Ukraine LLC, qui a agi en tant qu'acheteur, pour la vente de 100 % des droits sociaux de Blyznikivskiy Elevator LLC et Novovodolazhskiy Elevator LLC. Le prix de vente total des silos s'élevait à environ 90 millions d'UAH et était égal à celui reflété dans les rapports d'évaluation indépendants préparés et à celui annoncé lors de l'exécution de l'appel d'offres public

d'achat. La vente a été finalisée avant le 30 juin 2025. Ces accords ont finalisé le processus de vente des silos initié par la direction du groupe au début de l'année 2025. Avant la signature des accords, une évaluation indépendante des deux silos a été réalisée, suivie du lancement de l'offre publique d'achat au début du mois d'avril 2025, qui n'a donné lieu à aucune offre d'achat.

2. GOUVERNANCE

Suite à l'acquisition hors marché par NOVAAGRO Ukraine LLC de 126 084 106 actions - représentant 56,90% du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration - auprès de Konkur Investments Limited le 30 octobre 2024, la composition du Conseil d'administration d'AgroGeneration a été ajustée pour refléter la nouvelle structure de l'actionnariat. Suite à la nomination (cooptation) des trois nouveaux membres du Conseil d'administration, deux administrateurs exécutifs représentant NOVAAGRO, M. Sergiy Polumysnyi et M. Volodymyr Krasovskyi, et un administrateur non exécutif, M. Victor Shkarban, tous les membres précédents du Conseil d'administration, notamment M. Michael Bleyzer, M. Lev Bleyzer, M. Valeriy Dema, M. Neal Sigda, M. John Shmorhun et M. Guillaume James, ont démissionné de leur mandat d'administrateur. M. Victor Shkarban a été nommé président du conseil d'administration d'AgroGeneration, succédant à M. Michael Bleyzer. Ces cooptations, avec effet immédiat, seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'AgroGeneration.

Le nouveau conseil d'administration d'AgroGeneration a nommé Mme Olga Shantyr au poste de directeur général, avec effet immédiat, pour succéder au directeur général démissionnaire, M. Sergiy Bulavin.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de commerce français, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, M. Viktor Shkarban exerçant les fonctions de président du conseil d'administration et Mme Olga Shantyr exerçant les fonctions de directeur général.

2.1. Code de gouvernance d'entreprise

Conformément aux articles L. 225-37, L. 22-10-10, alinéa 4, et L. 22-10-20 du Code de commerce français, la société déclare qu'à ce jour, elle adhère au code de gouvernance d'entreprise de MiddleNext, aux dispositions légales applicables et à ses statuts, tout en définissant le rôle, l'organisation et le fonctionnement de son conseil d'administration.

Conformément au Code MiddleNext, la société a adopté un règlement intérieur régissant l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration, qui précise notamment son rôle, ses pouvoirs et ses modalités de fonctionnement, ainsi que les devoirs et obligations de ses membres. Ce règlement intérieur prévoit la possibilité de créer des comités spécialisés (notamment un comité d'audit et un comité des rémunérations) et définit leurs rôles respectifs ainsi que leurs principes de fonctionnement. Toutefois, compte tenu de l'organisation actuelle de la société, aucun comité de ce type n'a été créé à ce jour, le conseil d'administration assumant collectivement les responsabilités correspondantes, comme indiqué à la section 2.4 ci-dessous.

2.2. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Durée du mandat	Nom et prénom / nom de l'entreprise	Date du premier rendez-vous	Nationalité	L'âge	# d'actions	Fin du mandat
Président du Conseil d'administration - Membre du conseil d'administration (membre indépendant)	M. Viktor Shkarban	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukrainienne	64	0	En tant que président et administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
Membre du conseil d'administration	M. Sergii Polumysnyi	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukrainienne	49	0	En tant qu'administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
	M. Volodymyr Krasovskyi	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukrainienne	43	0	En tant qu'administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
Directeur général	Mme Olga Shantyr	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukrainienne	41	0	Illimité

2.3. Évaluation de l'indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est évaluée conformément aux dispositions du Code MiddleNext.

Au sein de la société, tout administrateur non exécutif qui n'entretient aucune relation – financière, commerciale, professionnelle ou familiale – avec la société, son groupe ou ses principaux actionnaires susceptible de créer un conflit d'intérêts de nature à compromettre son indépendance de jugement est considéré comme indépendant. Cette définition générale est complétée par des critères objectifs, notamment l'absence de tout emploi récent ou de toute fonction de direction au sein de la société ou du groupe, l'absence de toute relation d'affaires significative avec la société ou le groupe, l'absence de toute participation significative au capital ou de statut d'actionnaire majoritaire, l'absence de liens familiaux étroits avec un dirigeant ou un actionnaire de contrôle, l'absence de mandat récent en tant que commissaire aux comptes de la société ou de son groupe, ainsi que la prise en compte de l'ancienneté au sein du conseil d'administration.

En l'absence de comités spécialisés, le conseil d'administration assume directement la responsabilité d'évaluer l'indépendance de ses membres. Chaque année, avant l'approbation du présent rapport, le conseil examine individuellement la situation de chaque administrateur au regard des critères susmentionnés, sur la base des informations fournies par les administrateurs et des informations dont dispose la société. Sur cette base, le conseil d'administration détermine, au cas par cas, le statut d'indépendance de chaque administrateur et, le cas échéant, fournit une justification spécifique pour tout écart par rapport à ces critères.

2.4. Comités du conseil d'administration

À la suite du récent changement de contrôle, la société n'a pour l'instant mis en place aucun comité du conseil d'administration. Cette situation tient compte à la fois de la composition actuelle du conseil, qui compte un nombre limité de membres, et du stade de développement de la société, qui ne justifie pas, à ce stade, la mise en place de tels comités.

Dans ce contexte, et conformément aux statuts de la société, qui prévoient que la création de comités reste facultative, ainsi qu'aux principes du Code MiddleNext, le conseil d'administration assume collectivement les responsabilités généralement confiées à des comités spécialisés, en veillant notamment au bon suivi des questions relatives à l'information

financière, au contrôle interne et à la gouvernance. Le conseil d'administration examine régulièrement l'adéquation de cette organisation et peut décider, s'il le juge nécessaire, de créer un ou plusieurs comités spécialisés afin de renforcer encore son cadre de gouvernance. Il est précisé qu'avant le changement de contrôle, des comités spécialisés avaient été créés lorsque le conseil d'administration comptait un plus grand nombre d'administrateurs.

2.5. Informations personnelles concernant le directeur général

Olga Shantyr - Nouvelle directrice générale d'AgroGeneration



Olga est titulaire d'un MBA de l'université Steinbeis de Berlin et d'un master en économie d'entreprise de l'université des sciences humaines de Kharkiv "People's Ukrainian Academy".

Olga Shantyr possède une expérience de 20 ans dans le domaine du capital-investissement grâce à sa participation à plusieurs projets d'investissement menés par SigmaBleyzer Investment Company, notamment dans les secteurs des produits de grande consommation (6 ans) et de l'agriculture (14 ans).

Dans le cadre de son travail, elle a analysé et évalué les entreprises du portefeuille, participé à des audits et à des vérifications préalables, géré les réunions du conseil d'administration et assisté aux réunions avec les investisseurs, fait rapport aux gestionnaires, aux membres du conseil d'administration et aux actionnaires sur les performances des entreprises du portefeuille.

Olga a rejoint la société d'investissement SigmaBleyzer en 2004 en tant qu'analyste financière. En 2010, elle fait partie de l'équipe qui a lancé un fonds d'investissement géré par SigmaBleyzer au Kazakhstan. De 2010 à 2020, Olga occupe le poste d'analyste principale et est responsable des relations avec les investisseurs pour AgroGeneration, l'un des projets d'investissement de SigmaBleyzer dans le secteur agricole à cette époque. De 2020 à 2024, elle a été spécialiste principale de la gouvernance d'entreprise chez AgroGeneration. À la fin du mois d'octobre 2024, elle est nommée PDG d'AgroGeneration.

2.6. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration

Viktor Shkarban - Nouveau président du conseil d'administration



M. Shkarban est diplômé de l'Institut d'État des langues étrangères de Kiev (département de français). Il a participé au programme TACIS du CEFRI (Centre de Formation International) en France. Il a également suivi de nombreux programmes de formation chez Kuehne + Nagel dans des domaines tels que la gestion, le leadership, le marketing, les ventes, la planification stratégique, la budgétisation et l'administration des affaires.

Viktor Shkarban est un spécialiste chevronné doté d'une vaste expérience professionnelle. De 1987 à 1992, il a occupé un poste au bureau de la délégation commerciale de l'URSS en Tunisie. Entre 1992 et 1996, Viktor a été directeur général et propriétaire de "Consult-Service", une société fournissant des services juridiques, d'entreposage et de courtage en douane. De 1997 à 2021, il a été directeur général de Kuehne + Nagel Ukraine, une société spécialisée dans le transport maritime international. De novembre 2021 à juillet 2022, M. Shkarban a travaillé comme consultant principal chez Kuehne + Nagel Ukraine. Il était notamment chargé de conseiller la direction de l'entreprise sur le développement stratégique, l'expansion du marché, la budgétisation et d'autres domaines clés.

Tout au long de sa carrière, M. Shkarban a accompli d'importantes réalisations. Sous sa direction, Kuehne + Nagel a occupé la première place sur le marché ukrainien de la logistique pendant 20 ans. Il a développé des opérations d'entreposage et mis en œuvre des projets logistiques pour des clients prestigieux tels que Cargill, Wella, Bosch, Unilever, Kraft Foods, L'Oréal, Claas, Grundfos, SEB, Miele, 3M, Tetra Pak, Golden Telecom, Samsung, Toyota, Danone, ainsi que de nombreuses autres entreprises ukrainiennes et internationales.

En décembre 2022, M. Shkarban est devenu propriétaire de Management Operational Forwarding ("MOF"), une entreprise de logistique dynamique en Ukraine. Aujourd'hui, MOF offre une gamme complète de services logistiques, notamment le plus grand terminal douanier de Kiev, l'entreposage douanier, le courtage, l'entreposage commercial et le transport international.

Sergii Polumysnyi - Nouveau membre du conseil d'administration



1993-1999 : obtention d'une maîtrise en gestion à l'université technique nationale "Institut polytechnique de Kharkiv".

1999-2003 : titulaire d'une maîtrise en droit de l'université nationale des affaires intérieures de Kharkiv.

M. Polumysnyi a plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans l'agro-industrie. C'est un cadre supérieur très expérimenté qui possède une solide expérience des opérations agroalimentaires.

M. Polumysnyi a fondé NOVAAGRO en 2009 et est actuellement l'unique propriétaire du groupe NOVAAGRO.

M. Polumysnyi est PDG de NOVAAGRO depuis 2016.

À ce titre, il est responsable de la direction stratégique du développement de l'entreprise, ainsi que de la formation et du contrôle de l'équipe de direction de tous les secteurs d'activité du groupe.

Volodymyr Krasovskyi - Nouveau membre du conseil d'administration



M. Krasovskyi est titulaire d'un diplôme en finance et en économie de l'université technologique d'État de Chernihiv, où il a obtenu son diplôme en 2004. Il a commencé sa carrière dans le secteur bancaire ukrainien la même année. De 2013 à 2022, il a occupé des postes de direction à "OTP BANK" JSC Ukraine, où il a supervisé la ligne d'affaires des entreprises pour la direction de l'Ukraine de l'Est.

Avec plus de 15 ans d'expérience dans la banque d'entreprise, il a fait ses preuves dans la mise en place d'équipes performantes et dans la conduite réussie de projets de financement. Ces initiatives étaient axées sur la modernisation et l'expansion des entreprises, la reconstitution des fonds de roulement et le financement des opérations de commerce international.

En janvier 2023, M. Krasovskyi est passé au secteur de l'agroalimentaire en rejoignant le groupe NOVAAGRO en tant que directeur du développement.

À ce poste, il se concentre sur la stimulation de la croissance dans l'ensemble des activités du groupe, l'élaboration de stratégies d'entreprise transformationnelles, les initiatives de transformation numérique et les relations avec les partenaires financiers afin de lever des fonds pour les projets du groupe.

2.7. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et prénom du directeur	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et des cinq derniers exercices	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices
Viktor Shkarban	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Actionnaire de la société "MOF"
Sergii Polumysnyi	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - PDG et fondateur du groupe d'entreprises NOVAAGRO
Volodymyr Krasovskiy	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	- <u>Aucun</u>
Olga Shantyr	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Directeur général	- <u>Aucun</u>

2.8. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

2.8.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier 2021, le Conseil a décidé de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a de meilleures performances.

2.8.2. Rémunération de la direction générale

Suite à la nomination d'Olga Shantyr au poste de directrice générale de la société le 30 octobre 2024, Olga Shantyr n'est plus rémunérée par AgroGeneration.

À titre de comparaison, la rémunération des dirigeants en 2024 s'établissait comme suit :

- Pour Sergiy Bulavin : rémunération annuelle fixe versée : 47 000 € (cette rémunération a été fixée par le conseil d'administration sur la base de critères financiers)
- Pour Olga Shantyr : rémunération annuelle fixe versée : 22 000 € en tant que secrétaire générale de la société.

2.9. Autorisation d'augmenter le capital social

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce français, vous trouverez en **annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration concernant les augmentations de capital autorisées.

Fait à Paris, le 27 avril 2026

Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2025, AgroGeneration détenait les filiales suivantes :

Toutes les entreprises sont consolidées par intégration globale.

#	Nom	Nom du conso	Siège social	Activité	31 décembre 2025 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Holding du groupe	Entité consolidante
2	AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC)	ACA UA	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
3	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
4	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Situation financière à la fin de l'année					
Capital social	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35
Nombre d'actions émises	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	2,519,544	2,519,544	2,519,544	-	-
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (avant impôts)	0	0	398,196	2,867,551	0
Résultat net avant impôts, amortissements et provisions	(4,059,338)	(153,185)	905,490	(12,342,590)	(1,509,790)
Charge fiscale					
Résultat net après impôts, amortissements et provisions	12,946,262	(299,358)	905,490	(12,342,590)	(1,509,790)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations ramené à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions					
Résultat après impôts, amortissements et provisions					
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	12,778	15,011	11,794	33,476	311
Montants versés au titre des prestations sociales (sécurité sociale, travail)	3,998	5,096	2,778	11,704	1,615

ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du code de commerce)

Nombre	Délégations concernées	Date de l'assemblée générale accordant l'autorisation	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre
1	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la société qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite des rachats effectués dans le cadre des articles L. 22-10-62 et L. 225-209-2 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.	26 septembre 2025 13 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2025
2	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions propres que la société pourrait détenir en application de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	26 septembre 2025 14 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2025